

**BANQUE DES ETATS
DE
L'AFRIQUE CENTRALE**

**COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA REUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA BEAC DU 28 AOUT 2009 A DOUALA**

Le Conseil d'Administration de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale s'est réuni le vendredi 28 août 2009 à Douala, République du Cameroun, sous la présidence de Monsieur Philibert ANDZEMBE, Gouverneur de la BEAC, son Président statutaire.

Le Conseil a pris connaissance des rapports provisoires sur l'audit général de la BEAC, l'audit spécifique sur la gestion des réserves de change et l'audit du DATI commis par la Conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC. Il a été informé des mesures déjà prises ainsi que des actions prévues par la BEAC pour corriger les insuffisances relevées.

Les Administrateurs se sont ralliés à l'idée que ces rapports élaborés sur la base des documents internes fournis font des recommandations sur ce que les Organes de Décision ont prescrit au Gouvernement de la Banque. Il a encouragé le Gouvernement de la Banque à poursuivre l'exécution des recommandations formulées.

Le Conseil d'Administration a examiné le rapport du FMI sur la politique de gestion des avoirs extérieurs de la BEAC. De même, il a pris acte de l'état de mise en œuvre des recommandations formulées par le FMI au cours des missions effectuées en août 2004 et décembre 2008 dans le cadre du programme d'évaluation des sauvegardes de la BEAC.

Après avoir pris connaissance du projet de Règlement CEMAC-UMAC portant création d'un Comité de Stabilité Financière en Afrique Centrale, le Conseil a approuvé les termes dudit projet de Règlement, délivré l'avis conforme requis et invité le Gouverneur à le soumettre au Comité Ministériel pour son adoption. Par ailleurs, il a pris acte du compte rendu du Colloque International sur la Stabilité Financière en Afrique Centrale qui s'est tenu le 21 juillet 2009 à Libreville.

Le Conseil d'Administration a délivré un avis conforme pour l'adoption par le Comité Ministériel du Règlement donnant compétence à la COBAC pour la conclusion d'accords de coopération et d'échange d'informations avec les autorités de surveillance des systèmes financiers. Il a habilité son Président à soumettre ledit Règlement au Comité Ministériel pour son adoption définitive.

Le Conseil a adopté le plan de financement de la construction du nouveau siège de la Direction Nationale de Malabo, sur la base d'une offre en entreprise générale.

Il a décidé de tenir une réunion extraordinaire au cours du mois d'octobre 2009 à Douala./-

Fait à Douala le 28 août 2009

Le Président du Conseil d'Administration,



Philibert ANDZEMBE